

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 28 JUILLET 2020

Présents : Hervé MEDINA, Nathalie SAGE, Jean-Marc CHAUVIN, Françoise ALIBERT, Gérard GUÉRIN, Karine PRIEU, Roger AULAGNE, Rémy PARRIER, Carine FROMENT, Sandrine LABAUME, Frédéric NIEDDU, Stéphanie JOUVE, Hélène CHAFFOIS, Philippe PRINCET, Pascale LEGER, Blandine FONTAINE, Franck CARRU.

Anne HILAIRE (secrétaire de mairie, à titre de conseil)

Absents : Jacques AUBERT procuration à Rémy PARRIER, Florian BETHE procuration à Hervé MEDINA.

Secrétaire de séance : Sandrine LABAUME

Ouverture de la séance à 20 h

ORDRE DU JOUR :

APPROBATION DES COMPTES-RENDUS DES RÉUNIONS DES 2 JUIN ET 10 JUILLET 2020

Les comptes-rendus des réunions du 2 juin et du 10 juillet 2020 sont approuvés.

COMMANDE PUBLIQUE

CONTRAT INTERCOMMUNAL DE LOCATION D'UN VÉHICULE TYPE « MINIBUS »

La commune de Rochegude propose de mutualiser l'utilisation d'un véhicule type minibus. La convention proposée par la société VISOCOM prévoit la mise à disposition gratuite d'un minibus 9 places pour une durée de trois ans en contrepartie d'un droit d'exploitation exclusif des emplacements publicitaires du véhicule. Le minibus serait mutualisé entre les communes de Rochegude (commune porteur du projet), Suze la Rousse, Bouchet et Saint Restitut pour répondre aux besoins des services, notamment ceux du CCAS. Les frais de fonctionnements, d'assurance et d'entretien du véhicule seraient à la charge des communes bénéficiaires. Le minibus doit être utilisé le plus possible afin de rendre visible les annonceurs qui le financent. Il est demandé si une place pour Personne à Mobilité Réduite (PMR) est prévue. La commune de Rochegude a prévu cet accès. Monsieur Carru s'inquiète de la qualité des relations avec les communes concernées par ce projet. Monsieur le Maire confirme que les relations sont très bonnes et ne porteront pas obstacle à la mutualisation. Les élus référents sur ce projet sont Nathalie Sage, Franck Carru, Pascale Léger et Blandine Fontaine.

Le projet est adopté à l'unanimité.

FONCTION PUBLIQUE

TRANSFORMATIONS DE POSTES

Monsieur le Maire informe l'assemblée que 2 agents communaux ont fait valoir leurs droits à la retraite et que 2 autres agents ont émis le souhait de voir augmenter leur temps de travail.

La commission du personnel a validé la proposition de supprimer le poste affecté à la cantine dont l'agent prend sa retraite au 1^{er} septembre 2020, pour le répartir sur les postes des 2 agents souhaitant augmenter leur temps de travail.

Monsieur le Maire propose de supprimer les postes des agents partant à la retraite et d'augmenter le temps de travail des 2 agents concernés comme suit :

POSTES à SUPPRIMER	Durée du travail	DATE D'EFFET
Adjoint Technique principal 2 ^{ème} classe	35 heures	01.08.2020
Adjoint Technique principal 1 ^{ère} classe	25,7 heures	01.09.2020
Adjoint Technique principal 2 ^{ème} classe	19,5 heures	01.09.2020
Adjoint Technique	20 heures	01.09.2020

POSTES à CRÉER	Durée du travail	DATE D'EFFET
Adjoint Technique principal 2 ^{ème} classe	24 heures	01.09.2020
Adjoint Technique	35 heures	01.09.2020

Pour information, le poste qui se libère aux services techniques a déjà été remplacé.
Approuvé à l'unanimité.

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

ÉTABLISSEMENT DE LA LISTE DES CONTRIBUABLES – RENOUVELLEMENT DES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS (CCID)

La Direction Départementale des Finances Publiques demande à la commune d'établir une liste d'au minimum 24 personnes contribuables de la commune afin que soient désignés par la DDFIP 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants pour siéger à la Commission Communale des Finances Publiques.

Monsieur le Maire propose la liste suivante :

- Hervé MEDINA
- Jocelyne MARCEL
- Karine PRIEU
- Gérard GUERIN
- Rémy PARRIER
- Dominique CHAREYRE
- Frédéric MONIER
- Hubert PRADELLE
- Nathalie SAGE
- Stéphanie JOUVE
- Florian BETHE
- Philippe PRINCET
- Jean-Marc CHAUVIN
- Franck CARRU
- Michel PEZ
- Françoise ALIBERT
- Carine FROMENT
- Roger AULAGNE
- Pascale LEGER
- Sandrine LABAUME
- Frédéric NIEDDU
- Hélène CHAFFOIS
- Jacques AUBERT
- Blandine FONTAINE

Approuvé à l'unanimité.

MODIFICATION DES STATUTS DE L'EPCC CHÂTEAUX DE LA DRÔME

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur une modification des statuts de l'EPCC qui prévoit l'ajout de délégués suppléants aux membres représentants des communes.

La modification est approuvée à l'unanimité.

Dans un second temps, Monsieur Philippe PRINCET est désigné délégué suppléant.

MISE À DISPOSITION DE BIENS COMMUNAUX À LA CCDSP (COMPÉTENCE DÉCHETS)

Suite au renouvellement du conseil municipal, la Communauté de Communes Drôme Sud Provence propose de signer un renouvellement de la mise à disposition des biens communaux pour la gestion de la compétence « déchets ménagers ».

Approuvé à l'unanimité.

DÉSIGNATION D'UN CORRESPONDANT SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Monsieur Gérard GUERIN est désigné correspondant Sécurité Routière.

DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ SANTÉ SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Monsieur Rémy PARRIER est désigné délégué titulaire, Madame Sandrine LABAUME déléguée suppléante.

DÉSIGNATION DE NOUVEAUX MEMBRES À LA COMMISSION **« URBANISME »**

En raison de la charge de travail importante attribuée à cette commission, Monsieur le Maire propose de la compléter par 3 membres supplémentaires.
Madame Nathalie SAGE, Madame Françoise ALIBERT et Madame Blandine FONTAINE sont désignés.

FINANCES LOCALES

DEMANDE DE SUBVENTION – PROJET D'AIRE DE JEUX ET AMÉNAGEMENT DES ABORDS

Un projet de création d'une aire de jeux devant le groupe scolaire a été arrêté. En complément de cette installation, il est prévu de réhabiliter le local communal de la Place du Champ de Mars et de remplacer les luminaires de la Place.
Le projet global s'élève à 55 746 € H.T.
Il est proposé de solliciter la Région par le biais d'une subvention à hauteur de 50% dans le cadre du plan « Bonus Relance ».
Approuvé à l'unanimité.

DEMANDE DE SUBVENTION – AMENDES DE POLICE

Le Département de la Drôme propose de solliciter une subvention au titre des amendes de police permettant de financer des actions de sécurisation routière. Il est proposé de demander une aide pour la création d'une grille sur le réseau d'eaux usées permettant d'augmenter la sécurité des administrés et des automobilistes qui s'élève à 1 250 € HT.
Approuvé à l'unanimité.

DÉNONCIATION DE LA CONVENTION « RESSOURCES NUMÉRIQUES » AVEC LE DÉPARTEMENT

Par délibération du 16 juin 2017, la commune s'était engagée à signer une convention avec le Département de la Drôme pour l'accès aux ressources numériques des usagers des bibliothèques de la Drôme. Il s'avère que le coût supporté par la commune est élevé par rapport au nombre de bénéficiaires (900 € en 2020 pour environ 50 utilisateurs).
Monsieur le Maire propose de dénoncer cette convention à compter de septembre 2021.
Approuvé à 18 voix pour et 1 abstention.

TARIF CANTINE – AJOUT D'UNE TARIFICATION

Il est constaté que certains parents oublient régulièrement d'inscrire leurs enfants à la cantine tout en les laissant à la charge de la collectivité pour le repas.

Monsieur le Maire propose de fixer un tarif majoré à 5€ pour les repas consommés qui n'ont pas été réservés à l'avance (tarif à 3,60 €), comme le prévoit le règlement de fonctionnement de la cantine.

Approuvé à l'unanimité.

BUDGET GÉNÉRAL 2020

Madame Karine Prieu, adjointe aux finances, présente le projet de budget communal soumis au vote de l'assemblée.

Le budget de fonctionnement s'élève à 2 103 008 € en dépenses et en recettes.

Le budget d'investissement s'élève à 1 076 121 € en dépenses et en recettes.

Ces montants incluent les excédents 2019 s'élevant à 498 381 €.

Le capital restant dû pour l'école est de 2 463 000 € et de 2 050 000 € pour l'assainissement. La trésorerie à ce jour est de 851 900 €.

Les principaux investissements prévus en 2020 sont :

- la participation communale pour le futur collège (60 690 €)
- l'achat des terrains du futur collège (60 000 €)
- projet aire de jeux + aménagements Place du Champ de Mars (66 900 €)
- le terrain pour la future caserne des pompiers (50 000 €)
- travaux de voirie (50 000 €)
- Aménagement Cœur de Village (30 000 €)
- les coûts d'étude pour le PLU (15 000 €)
- travaux à la gendarmerie (10 000 €)
- ordinateurs de la mairie (6 000 €)

Le budget est voté à l'unanimité.

BUDGET ASSAINISSEMENT 2020

Le budget de fonctionnement s'élève à 235 158 € en dépenses et en recettes.

Le budget d'investissement s'élève à 503 034 € en dépenses et en recettes.

Ces montants incluent le déficit de fonctionnement 2019 de 35 507 € l'excédent d'investissement 2019 s'élevant à 340 333 €.

Des travaux d'investissement pour un montant de 366 000 € sont prévus en 2020 (réduction des eaux claires parasites dans le réseau des eaux usées et mise en séparatif de la rue des Remparts, remplacement de dégrilleurs) faisant partie d'un

programme global estimé à 1 800 000 € HT. Ce programme conséquent est rendu obligatoire par les services de l'Etat avant toute extension du réseau.

Le budget est voté à l'unanimité.

A titre d'information, voici une hypothèse des projets envisagés pour les 4 années à venir :

PROJET	2021	2022	2023	2024
Collège	69 360 €	606 900 €	856 000 €	117 594 €
Assainissement	574 000 €	365 000 €	520 000 €	100 000 €
Parking du Jardin des Vignes	200 000 €	(ou 200 000 €)		
Parking des écoles			200 000 €	
Toiture Poste	50 000 €			
Stade de foot				350 000 €
City Park		50 000 €		
Voirie	100 000 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

ÉLECTRIFICATION – RACCORDEMENT AU RÉSEAU D'UNE CONSTRUCTION AGRICOLE AU POSTE LE PLAN

Le SDED propose de valider un projet de raccordement d'une construction agricole (forage) au réseau électrique, dont le coût communal s'élevant à 10 758,18 € sera remboursé par le bénéficiaire.

Approuvé à l'unanimité.

AVIS SUR LE PROJET ARRÊTÉ DU SCOT DU BASSIN DE VIE D'AVIGNON

Le Syndicat Mixte pour le SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) du Bassin de Vie d'Avignon a transmis à la commune le projet d'élaboration/révision du SCoT du Bassin de Vie d'Avignon. Le conseil municipal est appelé à donner un avis sur ce projet.

Approuvé à 17 voix pour et 2 abstentions.

AVIS SUR LE PROJET D'AMENAGEMENT DE LA DEVIATION DE RD 94

Un arrêté préfectoral du 2 juin 2020 a porté ouverture d'une enquête publique environnementale unique regroupant une enquête préalable à Déclaration d'Utilité Publique (DUP) emportant classement et déclassement de voiries, une enquête parcellaire et une Autorisation Environnementale Unique pour les Installations, Ouvrages, Travaux et Activités (AEU-IOTA) comprenant une autorisation au titre de

la loi sur l'eau, une dérogation à l'interdiction d'atteinte aux espèces et habitats protégés et une autorisation de défrichement, concernant le projet d'aménagement de la déviation de la RD 94 dans sa traversée du centre de Suze la Rousse.

Le conseil municipal de Suze la Rousse est amené à donner un avis sur ce projet.

Monsieur le Maire rappelle qu'un collectif d'administrés s'est constitué pour se positionner contre le projet. Ce collectif a été reçu le 25 juillet 2020 par le commissaire enquêteur et par Monsieur le Maire afin de faire connaître sa position et ses arguments.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable au projet de déviation de la RD 94 sur la commune de Suze la Rousse, cette déviation étant jugée nécessaire pour limiter au maximum la traversée du village par les poids lourds, ce qui permettra à la commune de mettre en place des aménagements piétons et cyclistes pour faciliter la vie des habitants et pour développer le tourisme.

Cet avis est favorable sous réserve de prendre en compte les points suivants :

- Maintien du rond-point à l'emplacement prévu (à proximité de la Cave La Suzienne) sur le projet pour faciliter l'attractivité touristique du village par la proximité du château.
- Création d'un passage sécurisé pour les piétons et les cyclistes leur permettant d'accéder au sud de la déviation sans danger. Il peut être envisagé par exemple une passerelle enjambant la déviation dans la continuité du Chemin de la Verdière, solution la plus appropriée vu l'inondabilité de la zone concernée. La déviation ne devra en aucun cas entraîner une augmentation de l'inondabilité sur la totalité du projet et en particulier en amont et en aval de la RD 117.
- Interdiction aux poids lourds de plus de 19 tonnes d'emprunter la RD 59 dans l'agglomération. Ces véhicules n'étant pas déviés par le projet de déviation, si leur circulation était maintenue dans le village, Suze la Rousse subirait encore un flux important de poids lourds.

En outre, il est évoqué la crainte d'installation de commerces d'enseignes nationales aux abords de la déviation qui feraient concurrence aux commerces locaux. Il est précisé que les créations de Zone d'Activité sont actuellement toutes refusées en périmètre des bâtiments de France. En outre, les Zones d'Activité sont désormais de la compétence de la Communauté de Communes DSP qui a déjà créé une importante zone très attractive pour les entreprises sur le territoire de Saint Paul Trois Châteaux.

INFORMATIONS DIVERSES

- La commune a pris le relais de la Communauté de Communes pour la convention de récupération des déchets coupants et piquants afin de maintenir ce service sur la commune.

- La commune a reçu ce jour un courrier de la Cave La Suzienne par lequel elle accepte le prix de 4 € le m² pour le terrain de la future caserne des pompiers. Il reste à éclaircir certains points mais ce projet est sur la bonne voie.
- Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Monsieur Rieu, Président de l'ASA du Taulis qui a été reçu par tous les membres du conseil municipal. Ce courrier indique qu'après lecture du compte-rendu du conseil municipal du 10 juillet 2020, le Président de l'ASA du Taulis se positionne comme acquéreur de la parcelle n°6 sur laquelle le camping a installé des spas. Monsieur le Maire indique que la vente de cette parcelle n'est pas prévue pour le moment. Monsieur le Maire indique qu'il a rencontré les propriétaires du camping pour échanger au sujet de la gestion de l'eau du canal. Monsieur le Maire a constaté que l'écoulement traversant le camping avait été réduit de façon significative. Monsieur le Maire indique qu'il souhaite effectuer un travail de conciliation sur ce sujet qui divise.
- Monsieur Princet demande si les plaintes déposées à l'encontre des propriétaires du camping par la commune peuvent être retirées. Monsieur le Maire indique que même si une plainte déposée est retirée, seul le procureur est décisionnaire sur les suites données.
- Monsieur le Maire indique qu'il a refusé à 3 enseignes de grande distribution l'installation de supérettes sur la commune afin de préserver les commerçants existants.
- Monsieur le Maire indique qu'une structure privée a effectué à plusieurs reprises des demandes insistantes pour un projet de création de micro-crèche Montessori. Ce projet n'a pas abouti pour le moment. Les assistantes maternelles agréées installées sur la commune ont exprimé leur inquiétude. La municipalité les a rassurées.
- Monsieur Princet émet le souhait d'obtenir un espace réservé aux élus de l'opposition dans le prochain bulletin municipal. Cette demande est acceptée.
- Monsieur Princet rappelle que tous les élus ont validé la Charte de l'Elu local au moment de l'installation du conseil municipal et indique qu'il craint des conflits d'intérêt. Cette remarque est prise en compte. Actuellement rien n'indique un conflit d'intérêt au sein du conseil municipal.
- Monsieur Princet indique qu'il souhaiterait qu'un onglet « urbanisme/voirie » soit ajouté sur le site internet de la commune. Cette demande est prise en compte.
- Le travail sur le PLU doit reprendre à la rentrée de septembre. Il va y avoir un important travail d'étude et de réflexion pour tenir compte des préconisations des services de l'Etat que la commune va devoir appliquer : de nombreux terrains au nord de la commune vont retourner en Zone Agricole (non constructible). Dans un premier temps, les terrains constructible seront concentrés sur les espaces dits « dents creuses » et les terrains à proximité de l'agglomération.
- La commune a donné suite à la proposition du référent sûreté de la Gendarmerie et a demandé un audit « Sûreté-Sécurité ». Cet audit permettra

de déterminer les besoins en vidéo-surveillance ou d'autres préconisations restant à déterminer.

- Monsieur le Maire souhaite remercier vivement le Comité des Fêtes pour l'organisation de la journée Trophée des Célébrités qui a été une grande réussite. Il remercie également le personnel communal et les communes de Rochegude et de Saint Paul qui ont contribué à l'organisation. Les célébrités présentes ont apprécié leur séjour à Suze et ont fait la promotion de notre village et de son vin sur les réseaux sociaux. Cette journée exceptionnelle a été complétée le dimanche par une brocante organisée par une entreprise en partenariat avec les services de la commune.

La séance est levée à 23h15.